



Pas de transport de déchets liquides radioactifs sur les chemins publics

Par [Gaëtan Ruest](#)

Mondialisation.ca, 03 août 2013

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#), [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Depuis la tragédie de Lac Mégantic, on soulève de plus en plus le resserrement des règles du transport des matières dangereuses.

Curieusement, on vient d'apprendre que le projet de l'entreprise électro-nucléaire ontarienne Bruce-Power de transporter 16 énormes générateurs de vapeurs plus ou moins radioactifs vers la Suède, en passant par le Québec vient d'être abandonné. Ces générateurs de vapeur sont contaminés au plutonium, américium, curium, cobalt 60, cesium 137, tritium et carbone14.

Rappelons que ce projet avait été approuvé préalablement en février 2011 par le personnel et les commissaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), tribunal quasi judiciaire qui doit veiller à la sécurité des populations. De nombreux organismes sociaux et environnementaux ontariens, québécois, autochtones et américains étaient montés aux barricades pour dénoncer ce laxisme de la part de la CCSN. De plus, à l'initiative du *Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable (RMQFESR)* 50 municipalités, 5 MRC (65 municipalités) du Québec et la ville de Montréal avaient manifesté leur désapprobation pour ce projet par des résolutions spécifiques.

Un autre cas de risque très élevé en transport dangereux est en train de se préparer avec, encore, la bénédiction habituelle de la CCSN. C'est le projet d'Énergie Atomique Canada Limitée (EACL) de transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River (LCR) en Ontario sur une distance d'environ 2 000 kilomètres vers le Savannah River Site (SRS) du Department of Energy des États-Unis, en Caroline du Sud.

Des convois de un ou deux camions, portant chacun un seul château de transport contenant 256 litres de la solution en provenance du Fissile Solution Storage Tank (FISST), escortés par des gardes armés, feraient le trajet de Chalk River à Savannah une fois par semaine. Le transport de tout le contenu du FISST, soit 40 ou 50 convois, prendrait au moins un an. Les camions contenant ces déchets radioactifs liquides utiliseraient les chemins publics, traversant plusieurs communautés au Canada et aux États-Unis et de nombreux cours d'eau, dont le fleuve St-Laurent.

Un autre appel du *RMQFESR* concernant ce projet a été lancé 15 jours avant le drame de Lac Mégantic, afin de solliciter le plus de municipalités québécoises à adopter une résolution

spécifique sur cet autre dossier de transport dangereux et s'opposer en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants.

Les citoyens peuvent-ils intervenir dans ce débat ?

OUI ! Ils peuvent interpeller personnellement les membres des conseils municipaux pour qu'ils adoptent rapidement la résolution proposée par le *RMQFESR*.

Voir le site du Regroupement pour la surveillance du nucléaire - chapitre : [Les générateurs de vapeur radioactifs](#) (<http://www.ccnr.org>)

Cela pourra empêcher de créer un dangereux précédent qui pourrait servir à justifier, à l'avenir, le transport de déchets hautement radioactifs liquides à l'échelle mondiale.

Il est urgent que le gouvernement fédéral et des provinces productrices de déchets nucléaires ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires élaborent et proposent à l'assentiment de la population une politique bien définie concernant la gestion temporaire et permanente de tous les déchets radioactifs autres que le combustible irradié.

Gaëtan Ruest, Maire d'Amqui,

Porte-parole du *Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable*. (*RMQFESR*).

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Gaëtan Ruest](#), Mondialisation.ca, 2013

Articles Par : [Gaëtan Ruest](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca